



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

CORONAVIRUS

Quand porter un masque ?



AU TRAVAIL :

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Quand ? Lorsque les mesures de précaution collective ne permettent pas d'assurer le respect de la distanciation physique d'au moins 1 mètre entre les personnes



DANS LES COMMERCES :

PORT DU MASQUE RECOMMANDÉ

Qui ?

- Les personnels
- Les clients

Un commerçant pourra conditionner l'accès de son magasin au port du masque



DANS LES CRÈCHES, ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES :

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Qui ?

- Les enseignants et les encadrants, y compris les professionnels des crèches
- Les collégiens et lycéens

PORT DU MASQUE À PRESCRIRE AU CAS PAR CAS

Qui ?

- Les élèves des écoles élémentaires souffrant de symptômes liés au virus, jusqu'au moment de la prise en charge hors de l'école

PORT DU MASQUE À PROSCRIRE

Qui ?

- Les enfants de moins de 3 ans et les élèves des écoles maternelles



DANS LES TRANSPORTS :

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Qui ?

- Transports en commun
- Taxi / VTC / Covoiturage (en l'absence d'une vitre de protection entre le conducteur et les passagers)

LE PORT DU MASQUE VIENT EN COMPLÉMENT DES MESURES BARRIÈRES ET DE LA DISTANCIATION PHYSIQUE